



Commune de Breuil-Le-Vert

La Lettre du Maire

Mai 2010 - numéro 10 -

Spécial "Centre Communal d'Action Sociale"

Edito...



Jean-Philippe VICHARD
Maire de Breuil-Le-Vert,
Président du CCAS

La crise économique continue de frapper et les familles qui en subissent les conséquences deviennent chaque jour plus nombreuses.

A l'échelon local, je suis engagé à vos côtés et à travers l'action menée par le CCAS à aider ceux d'entre nous qui sont en difficulté. C'est pourquoi cette année, conscient de la nécessité d'amplifier nos efforts face aux difficultés croissantes, le conseil municipal a pris la décision

d'augmenter le budget du CCAS de 13 % passant ainsi de 31 729 € à 35 000 €.

En effet le CCAS doit réagir vite et efficacement afin de pouvoir venir en aide rapidement à ceux qui en ont besoin : personnes âgées, personnes dépendantes mais également personnes en difficulté. Il permet ainsi d'éviter que les situations ne deviennent pour certains très difficiles.

➤ AU SOMMAIRE :

»» Principales dispositions du CCAS pour 2010

Pour les personnes âgées de plus de 65 ans.....	2
Pour les personnes de moins de 65 ans et titulaires d'une carte d'invalidité égale ou supérieure à 80%.....	2
Pour les personnes percevant le RSA (ex RMI) ou l'allocation de solidarité	2
Pour les élèves des collèges (de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème})	2
Pour les jeunes de 16 à 22 ans.....	3
Pour les jeunes de moins de 30 ans.....	3
Point de consultation Internet	3
Initiation à l'informatique.....	3
Aide au courrier et aux démarches administratives.....	3
La Gymnastique « Douce »... entretenir sa forme par un peu d'exercice physique	3

»» Quelques initiatives

Séjour au ski.....	4
Cadeau de bienvenue aux bébés de l'année	4

»» Permanences Sociales

L'Assistante Sociale.....	4
Christian VERSCHEURE, Maire Adjoint.....	4

»» Votre Mairie

La Mairie	4
-----------------	---

“Le CCAS”

➔ C'EST QUOI ?

Le Centre Communal d'Action Sociale est un organisme géré par un conseil d'administration dont le Maire est président de droit. Siègent à ses côtés 5 représentants d'associations caritatives et 5 élus désignés par le conseil municipal. Le CCAS. est doté d'un budget propre voté en conseil municipal avec des missions précises qui lui sont confiées.

➔ A QUOI ÇA SERT ?

Le CCAS permet de mettre en œuvre et de coordonner la politique d'action sociale de la commune (Jeunes, Personnes âgées, Centre de Loisirs, RMI, RSA, logements d'urgences, aides financières, manifestations sociales, etc.) Il répond, de façon cohérente et concrète, aux besoins des personnes en difficulté.

Joint à ce numéro

Un formulaire de demande d'allocation est joint à ce présent numéro. Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à vous présenter en Mairie pour le retirer ou à le télécharger à l'adresse : www.mairie-breuil-le-vert.fr/ccas/



Principales dispositions du CCAS pour l'année 2010

Pour les personnes âgées de plus de 65 ans

Au choix

→ Proposition n° 1 :

Une aide de 120 € sera versée sur le compte postal ou bancaire sur présentation d'une facture antérieure au 31-12-2010 d'une association ou d'une entreprise de service à la personne.

Cette aide sera délivrée en fonction du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2008, pour les revenus inférieurs à :

- 16 200 € pour une personne seule ;
- 24 300 € pour un couple.

Nous avons mis en place ce dispositif en 2009. Il permet aux personnes âgées sous conditions de ressources de bénéficier d'une allocation lorsqu'elles font appel à un service à domicile (heures de ménage, de jardinage,...) mais ce dispositif n'a pas rencontré le succès que nous avions espéré. Nous sommes cependant convaincus que l'aide en faveur des personnes

âgées permet de créer un véritable lien de solidarité en rompant l'isolement et c'est pourquoi nous allons reconduire ce dispositif. Christian Verscheure, Vice-Président du CCAS pourra, à la demande des personnes et sur rendez-vous, venir expliquer à leur domicile, si nécessaire, le dispositif pour les aider à remplir les documents nécessaires.

→ Proposition n° 2 :

Une aide de 80 € sera versée sur le compte postal ou bancaire, délivrée en fonction du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2008, pour les revenus inférieurs à :

- 12 700 € pour une personne seule ;
- 19 050 € pour un couple.

Pour les personnes de – de 65 ans et titulaires d'une carte d'invalidité égale ou supérieure à 80%

Une allocation de 80 € versée sur le compte postal ou bancaire qui prendra en compte le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2008, pour un montant inférieur à :

- 16 200 € pour une personne seule ;
- 24 300 € pour un couple.

Pour les personnes percevant le RSA (ex RMI) ou l'allocation de solidarité

Une allocation de 80 € versée sur le compte postal ou bancaire qui prendra en compte le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2008, pour un montant inférieur à :

- 8 100 € pour une personne seule ;
- 16 200 € pour un couple.

Pour les élèves des collèges (de la 6^{ème} à la 3^{ème})

2 bons d'achat d'une valeur de 40 € chacun, ne concernant que les fournitures scolaires.

Ces bons d'achat seront transmis aux parents en fonction de leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2008 et pour un montant inférieur mentionné dans le tableau ci-contre :

Ces 2 bons d'achat pourront être utilisés, au choix, à :

- La Maison de la Presse, rue de la République à Clermont ;
- La Maison de la Presse, rue Pasteur à Liancourt ;

Ils devront être utilisés avant le 15 octobre 2010, dernier délai.

Pour 1 enfant à charge	→ 21 500 €
Pour 2 enfants à charge	→ 24 200 €
Pour 3 enfants à charge	→ 28 200 €
Pour 4 enfants à charge	→ 32 200 €
Pour 5 enfants à charge	→ 40 300 €
Pour 6 enfants et plus à charge	→ 48 300 €

Pour les jeunes de 16 à 22 ans

► Allocation sous conditions de ressources des parents

Une allocation de 300 € à valoir une seule fois, entre 16 et 22 ans, pour les jeunes qui ont quitté le collège et encore placés sous la responsabilité des parents (lycéens, étudiants, apprentis).

Cette aide prendra en compte le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition

2008 des parents, pour des montants inférieurs mentionnés au tableau en page 2 dans la rubrique "Pour les élèves des collèges (de la 6^{ème} à la 3^{ème})".

Afin de favoriser les liens intergénérationnels et convaincus qu'il est important d'impliquer les jeunes dans la vie locale, nous leur demanderons en contrepartie de participer à hauteur de 20 heures au service de la collectivité.

Pour les jeunes de moins de 30 ans

Mise en place également en 2009, l'aide informatique permet de tisser des liens très forts entre les jeunes et les aînés de la commune. Cependant, la disponibilité réduite des jeunes, souvent étudiants, nous a conduit à adapter le dispositif.

Cette allocation pourra être versée par fraction comme suit :

- 150 € au terme des 10 premières heures de travail ;
- 50 € supplémentaires au terme de la 15^{ème} heure ;
- Le solde, soit 100 €, au terme des 20 heures.

Initiation

à l'informatique

En 2009, grâce à l'aide apportée par des jeunes de la Commune, nous avons mis en place l'initiation à l'informatique pour les personnes retraitées, soit à domicile, soit en mairie, pour une durée de 20H.

→ 2010

Cette expérience sera renouvelée et même développée. N'hésitez pas à vous inscrire en Mairie aux heures d'ouverture. Si nécessaire, nous vous fournirons le matériel pour les cours en Mairie.



Aide au courrier et aux démarches administratives

Mis en place l'année dernière, ce dispositif répond parfaitement à son objectif : aider les plus en difficulté à rédiger différents documents administratifs (déclaration d'impôts, courriers aux organismes sociaux,...).

Vous avez été quelques uns à utiliser ce service. Il faut continuer et surtout remercier les 2 personnes qui en toute discrétion apportent le soutien attendu :

- Mme Michelle VERSCHEURE sur rendez-vous en contactant le 03 44 78 35 00
- Mme Danièle PAKONYK sur rendez-vous en contactant le 03 44 78 35 00

La Gymnastique « Douce »...

... entretenir sa forme par un peu d'exercice physique

Le Carrefour de l'Amitié a mis en place un atelier de gymnastique douce tous les jeudis matin (hors période de vacances scolaires) à la Salle des Fêtes du Grand Air « A chacun son rythme » dans la bonne humeur.

- Inscriptions : Guy BAILLY, Président, 17 rue des Charpentiers, 03 44 78 30 12

Quelques initiatives

Séjour ski

Cette année, le conseil municipal a voté une subvention de 140,30 € par personne pour permettre à 20 jeunes de la commune âgées de 11 à 17 ans de participer à un séjour de ski d'une semaine dans les Vosges. Finalement 13 adolescents se sont inscrits et ont été particulièrement ravis de cette expérience. Nous mettrons tout en œuvre pour reconduire cette prestation en 2010.

Cadeau de bienvenue aux bébés de l'année

Comme l'année dernière, nous avons accueilli, le 27 février, les parents qui ont eu la joie de connaître une naissance en 2009. Au cours de ce goûter, j'ai remis à chaque famille présente un cadeau pour le bébé. Cette manifestation placée sous le signe de la bonne humeur sera reconduite en 2010 et nous inviterons les heureux parents à fêter avec nous l'évènement.



Permanences Sociales

L'Assistante Sociale

L'assistante sociale Madame GRANDCOING-LECUYER tiendra ses prochaines permanences à la Mairie de Breuil-Le-Vert :

- le 27 mai 2010 de 10H à 11H ;
- le 10 juin 2010 de 10H à 11H.

Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous directement à son secrétariat, en contactant le 03 44 10 78 30.

Christian VERSCHEURE, Maire Adjoint chargé des Affaires Sociales

M. Christian VERSCHEURE, Maire Adjoint chargé des affaires sociales, vous reçoit :

- les 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois de 9H à 11H ;
- sur rendez-vous en contactant le 03 44 78 35 00.



La Mairie

MAIRIE DE BREUIL-LE-VERT
8 rue du Moulin - 60600 BREUIL-LE-VERT
Tél : 03 44 78 35 00 - Fax : 03 44 50 37 77
Courriel : secretariat@mairie-breuil-le-vert.fr
Site Internet : www.mairie-breuil-le-vert.fr



Horaires d'ouverture au Public

- **Lundi**
→ [10H00 - 11H30] [15H00 - 18H00]
- **Mardi**
→ [10H00 - 11H30] [16H00 - 18H00]
- **Mercredi**
→ [08H30 - 12H00]
- **Jeudi**
→ [10H00 - 11H30] [15H00 - 18H00]
- **Vendredi**
→ [10H00 - 11H30] [14H30 - 16H30]
- **Samedi**
→ 1^{er} et 3^{ème} de chaque mois de 09H00 à 11H00

... Permanences des Élus

Jean-Philippe VICHARD	<i>Maire</i>	Jeudi de 17H00 à 18H15
Jean-Marie FRANCHE Danièle PAKONYK		Lundi à tour de rôle de 17H00 à 18H30
Jean-Marie FRANCHE Christian VERSCHEURE Aliette BALSALOBRE Dominique CHARPENTIER	<i>Maires Adjoints</i>	1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi à tour de rôle de 09H30 à 11H00
Daniel COURTOIS		Uniquement sur rendez-vous